

Congé parental d'éducation à temps plein pour un salarié du secteur privé

Congé supplémentaire de naissance – 01 janvier 2026

Un congé supplémentaire de naissance est créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 à partir du 1^{er} janvier 2026. Il **s'ajoute** aux congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant et d'adoption. Chaque parent pourra prendre le congé simultanément ou en alternance avec l'autre. La durée du congé est, au choix du parent, de 1 mois ou de 2 mois.

Des **décrets d'application** doivent préciser les conditions d'attribution et d'indemnisation du congé supplémentaire de naissance : il n'est **pas possible** de bénéficier de ce congé **pour le moment**.

Cette page sera mise à jour dès la publication de ces textes.

À l'occasion de la naissance ou de l'arrivée au foyer d'un enfant, le salarié peut arrêter de travailler pour s'occuper de son enfant. Dans ce cas, il peut bénéficier d'un congé parental d'éducation à temps plein, sous conditions d'ancienneté. La durée du congé varie en fonction du nombre d'enfants nés ou adoptés simultanément. Les règles sont différentes pour le salarié d'un particulier employeur. Nous vous présentons les informations à connaître.

Le congé parental d'éducation peut également être pris à temps partiel.

Questions - Réponses

- L'absence du salarié est-elle prise en compte pour le calcul de ses congés payés ?
- Un salarié du secteur privé peut-il démissionner pendant son congé parental ?
- Un salarié peut-il encore profiter du CSE s'il ne travaille plus dans l'entreprise ?
- Salarié en arrêt maladie à la fin du congé parental d'éducation : quelles sont les règles ?
- Un salarié peut-il être licencié pendant son congé parental ?
- Le salarié a-t-il droit à la participation et à l'intéressement pendant un congé parental ?
- Une salariée peut-elle interrompre son congé parental pour prendre un congé de maternité ?
- Le salarié en congé parental garde-t-il les avantages de la mutuelle ?
- Peut-on bénéficier de plusieurs congés parentaux successifs ?
- Un ressortissant européen salarié en France a-t-il les mêmes droits qu'un salarié français ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- [Dans la fonction publique](#)
- [Congé parental d'éducation à temps partiel pour un salarié du secteur privé](#)

Services en ligne

- **Modèle de document :** [Demande initiale de congé parental dans le secteur privé](#)

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Et aussi...

- [Dans la fonction publique](#)
- [Congé parental d'éducation à temps partiel pour un salarié du secteur privé](#)

Textes de référence

- [Code du travail : articles L1225-47 à L1225-59](#)
Bénéficiaires, durée, demande, situation du salarié, rupture anticipée et fin du congé
- [Code du travail : articles R1225-12 à R1225-13](#)
Demande de congé et prolongation du congé
- [Convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021](#)
Convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile